

Procès Verbal du Conseil d'Ecole
 Jeudi 8 novembre 2018

	Présents	Excusés
Inspection nationale	Mme HUSSENOT, inspectrice	
Mairie	Mme FOUGERE, adjointe aux affaires scolaires.	M. BELOUIN, maire
Enseignantes	Mme COUSIN, directrice, enseignante CE-CM Mme DERSOIR, enseignante CP-CE1 Mme HAIGNERE, enseignante PS-MS-GS.	Mme GRUDE, enseignante PS-MS-GS Mmes GRILLON et POURCHASSE, membres du Rased.
Représentants de parents d'élèves	Mme COUGET, parent d'un élève de CP. Mme BOULAY, parent d'une élève de CE1. Mme JAUFFRIT, parent d'un élève de PS et d'un élève de CE2.	
Equipe pédagogique		Mme BUREAU, atsem

La séance débute à 18h30. La directrice remercie les participants de leur présence.

La directrice rappelle l'ordre du jour :

- Membres du Conseil.
- L'école (*locaux, effectifs, répartition pédagogique*)
- Les attributions du Conseil d'Ecole.
- Règlement intérieur.
- Sécurité.
- Rythme scolaire.
- Restauration scolaire.
- Projet d'école.

1) Les membres du Conseil d'Ecole :

Mme Cousin	M. Belouin	Mme Husenot	Mme Fougère	Mme Dersoir	Mme Haignéré	Mme Grudé	Mme Couget	Mme Jauffrit	Mme Boulay
Directrice Enseignante	Maire délégué	Inspectrice de l'Education Nationale	Adjointe aux affaires scolaire	Enseignante	Enseignante	Enseignante	Représentante parents d'élèves	Représentante parents d'élèves	Représentante parents d'élèves

2) L'école :

La directrice diffuse un diaporama permettant de visualiser l'ensemble des salles de l'école et leurs attributions.

Pour cette année 2018-2019, l'école accueille 76 élèves (48 familles) répartis dans 3 classes :

Mme GRUDE (lundi et mardi) Mme HAIGNERE (mercredi, jeudi et vendredi)			Mme DERSOIR		Mme COUSIN (déchargée pour la direction 17 mercredis par Mme Lussion et 3 mercredis par Mme Boulin)			
PS	MS	GS	CP	CE1	CE1	CE2	CM1	CM2
18	5	8	14	10	1	5	7	8
31 élèves			24 élèves		23 élèves			

3) Les attributions du Conseil d'Ecole :

La directrice rappelle aux membres, le rôle du Conseil d'Ecole :

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
 - Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école;
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
 - Les activités périscolaires;
 - La restauration scolaire;
 - L'hygiène scolaire;
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ; Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
- En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;
- Donne son accord:
 - Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#) ;
 - Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L.401-4](#).
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).
- En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur: Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers; L'organisation des aides spécialisées.
- En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.
- Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

4) Le Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est revu. L'équipe enseignante fait une proposition de modification concernant le temps périscolaire. Mme Hussenot propose de changer le terme « interdit » en « déconseillé » en ce qui concerne le maquillage et les tongs.

Le Règlement intérieur est voté à l'unanimité. Il sera diffusé aux familles dans les jours à venir accompagné d'un coupon en attestant la prise de connaissance.

5) Sécurité :

La directrice présente les différents protocoles et documents garantissant la sécurité des personnes au sein de l'établissement.

- Le **document unique** : travaux actuellement en cours dans l'école pour la réfection des toilettes dans la cour du bas et l'agrandissement du dortoir.

- Le **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sûreté) vise à garantir que les enseignants, le personnel encadrant et les élèves sauront adopter un comportement adapté face à divers incidents qui pourraient survenir : intrusion- attentat / tempête / diffusion de matières dangereuses émanant de l'extérieur.

2 exercices sont à réaliser dans ce cadre chaque année. Le premier « intrusion- attentat » a été effectué le 20 septembre sans encombre. La fiche évaluation de l'exercice précisant les améliorations effectuées (pose de film miroir sans teint sur les fenêtres de la salle d'activités et de verrous sur les portes dans la même salle) a été envoyée en mairie ainsi qu'à l'inspection.

- **L'exercice incendie** a la même utilité mais au lieu de se confiner, l'ensemble des personnes dans les locaux doit évacuer vers un point défini à l'extérieur. Le premier exercice a eu lieu le 15 septembre avec des résultats très satisfaisants.

6) Rythme scolaire :

La municipalité n'émet pas le souhait de modifier l'actuel rythme scolaire. Il sera donc reconduit pour l'année scolaire 2019-2020. Mme Cousin souligne néanmoins qu'elle n'est pas favorable au vendredi après-midi libéré car il n'y a pas de réel allègement de la journée comme la réforme l'envisageait initialement dans la mesure où les élèves font 2 journées de 6h le lundi et le mardi et doivent encore travailler le mercredi matin et 6h le jeudi également. Mme Hussenot comprend son point de vue.

7) Restauration scolaire :

Lors du dernier conseil d'école de l'année 2017-2018, il avait été évoqué la possibilité que le collège du Louroux fournisse les repas des écoles avoisinantes. Néanmoins, la société Océane de restauration continue à livrer les repas. Mme Cousin, ayant récemment réalisé que les plats étaient réchauffés dans des barquettes en plastique bien que des études aient démontré la nocivité d'un tel matériau (pour la santé et l'environnement), s'interroge sur la possibilité d'une alternative plus saine et écologique. Mme Fougère explique qu'une alternative est en cours d'étude en partance de la cantine du Louroux mais induit des modifications lourdes (camion de transport, personne affectée...)

8) Projet d'école :

Dernière année pour ce projet 2015-2018 .

Elaboré autour de 4 grands axes déclinés en objectifs.

REUSSITE : Conforter la réussite de tous les élèves.

- Maîtrise du lire, de l'écriture et du compter.
 - Consolider les connaissances en calcul.
 - Réinvestir ces compétences en calcul mental.
- Mise en œuvre d'une progressivité de l'enseignement par compétences.
 - Améliorer la continuité et la cohérence des apprentissages.

- *Livret de réussites qui accompagne l'élève de la PS au CM2 avec collage des brevets obtenus et grille de validation pour visualiser les progrès à partir du CP.*

- *Suivi d'une échelle descriptive par compétence à compter du CP pour permettre une plus grande visibilité des aptitudes de chacun.*

- *Thème commun à l'ensemble de l'école : LES OISEAUX qui va permettre des échanges au cours de l'année entre les classes de l'école.*

- *Participation au défi MEAN pour les élèves de CM.*

- *« Projet livres » pour enrichir la BCD : subvention attribuée au bénéfice de petites écoles.*

- *Partenariat avec la bibliothèque avec 3 visites animations et 3 visites emprunts dans l'année.*

- *Intervention de Blandine Besnard, dumiste, tous les 15 jours auprès des élèves du CP au CM2.*

- *Sortie piscine tous les jeudis matins de janvier à mars pour les élèves du CP au CM2.*

- *Correspondance en cours entre les élèves de CP-CE1 et la classe de CP-CE de la Cornouaille.*

- *Intervention de l'artiste peintre américain Yuri Zupancic auprès des CE-CM.*

SOLIDARITE : Améliorer la prise en compte de la diversité des élèves.

- Personnalisation des parcours
 - Créer des moments de réussite à l'extérieur de la classe et à l'intérieur du groupe classe.
 - Cibler des objectifs fondamentaux à atteindre en un temps donné.
 - Prendre en charge plus spécifiquement les besoins des élèves.
 - Proposer un dispositif d'aide aux élèves en difficulté
 - Développer l'autonomie de l'enfant pour lui permettre d'apprendre dans des contextes différents.
 - Renforcer l'estime de soi.
 - Rendre les familles et les élèves acteurs des progrès des élèves.

- *Activités différenciées au sein des classes pour accompagner chaque élève en fonction de ses besoins.*

- *Mise en place de PPRE, PAP, équipes éducatives, équipes de suivi de scolarisation et APC afin d'adapter les aides à chaque élève en nécessitant.*

- *Demandes et aides du Rased (cf plaquette)*

- Sortie prévue au zoo de la Boissière du Doré (activité pédagogique et spectacle des oiseaux) pour les élèves de PS à GS et au Puy du Fou (étude des rapaces et spectacle des oiseaux) pour les élèves du CP au CM2.

COOPERATION :

Travailler ensemble pour la réussite de tous.

- Renforcer les relations avec les familles:
 - Echanger avec les familles.
 - Informer et expliquer « le cadre scolaire ».
- Renforcer la coopération entre les élèves:
 - Connaître les autres pour mieux les respecter.
 - Etablir un cadre de vie et renforcer chez chacun le sentiment de justice et d'équité.

- Réunions de rentrée réalisées dans les classes pour présenter le fonctionnement de chaque classe, les supports utilisés, ...

- Rendez-vous trimestriels avec toutes les familles à partir du CP. LSU.

- Moments partagés avec les familles : fête de rentrée, semaine de la maternelle, marché et chorale de Noël, activités pour toutes les familles le samedi matin des portes ouvertes, le 100^{ème} jour, la fête de l'école.

- Présence de Phil, le cahier de liaison comme outil de communication privilégié avec bilan hebdomadaire dans chaque classe.

- Vitrine pour les documents officiels, blog passerelle et adresses mails pour chaque classe.

- Disponibilité des enseignantes fréquemment au portail.

INSERTION :

Favoriser l'apprentissage d'une citoyenneté responsable.

- L'insertion citoyenne:
 - Favoriser l'apprentissage d'une citoyenneté responsable: lieu d'apprentissage des valeurs de la République, du respect des autres et de soi.
 - Favoriser l'exercice de la citoyenneté: « réussir ensemble »
 - Prévenir la violence et gérer les conflits internes.
 - Rendre transparentes les règles auprès des enfants et des familles.

- Règles élaborées avec les élèves dès les premiers jours de la rentrée.

- Présence d'échelles de comportement dans chaque classe.

- Compte-rendu fréquents à destination des parents, par voie orale ou écrite.

- Présence de conseils de classe hebdomadaire fin cycle 2, début cycle 3 où les élèves échanger et débattent ensemble pour régler eux-mêmes les conflits qui peuvent survenir et améliorer leur cadre de vie.

- Inscription et participation au Prix Littéraire de la Citoyenneté pour les élèves du CP au CM2.

- Partenariat avec l'Echappée belle, association culturelle, qui propose chaque année un spectacle de qualité aux écoles du secteur la 2^{ème} quinzaine du mois de mai. A destination du cycle 3 (Classe des CE-CM) cette année.

- Participation au centenaire de l'armistice de 1918 pour les élèves de CE-CM.

8) Questions diverses :

Mme Couget relaie une remarque de parent sur la vitesse excessive des véhicules aux abords de l'école et s'informe sur la possibilité de les ralentir davantage.

Mme Couget demande, au nom des parents, que le personnel de la garderie se stationne ailleurs que devant l'entrée. Mme Cousin s'excuse car elle n'en a fait la remarque que le jour-même à la personne concernée alors qu'elle était informée de cette demande qu'elle n'a pas relayé promptement.

Séance levée à 20h30. Prochain conseil d'école le jeudi 7 février 2019.

Mme Cousin, présidente du conseil :

Mme Dersoir, secrétaire de séance :